

CHARTRE DE LA RÉDUCTION DES RISQUES

Définition

La Réduction des Risques (RdR) est une stratégie de santé publique qui vise à prévenir les dommages liés à l'utilisation de «drogues»¹. Elle concerne tous les usages, qu'ils soient expérimentaux, récréatifs, ponctuels, abusifs ou inscrits dans une dépendance. La réduction des risques peut également s'adresser aux personnes qui s'apprêtent à consommer une drogue pour la première fois. Les risques principalement associés aux drogues sont les risques de dépendance, de lésions somatiques et les risques psychosociaux. Ils peuvent avoir pour conséquences une morbidité, une mortalité et une exclusion sociale que ces stratégies visent à réduire.

Cette approche s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé physique, mentale et sociale. La RdR se distingue de la prévention de l'usage et des traitements, dont elle se veut complémentaire. En effet si les traitements ont pour objectif un changement d'ordre sanitaire et / ou psychosocial, si la prévention a pour objectif de diminuer l'incidence de l'usage de drogues dans la population, la Réduction des Risques, quant à elle, a pour objet de réduire les risques et de prévenir les dommages que l'usage de drogues peut occasionner chez les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas s'abstenir d'en consommer.

Enjeux de la Réduction des Risques

Les épidémies du sida et des hépatites ont démontré qu'il était urgent d'aborder l'usage de drogues en termes de santé. En conséquence, la Réduction des Risques se propose de promouvoir la santé, le bien être, la dignité et la citoyenneté des usager·ères de drogues. Cette approche socio-sanitaire de l'usage de drogues est parfois en tension avec d'autres enjeux, notamment sécuritaires.

Les constats

Une société sans drogues n'existe pas

On ne connaît pas d'exemple d'une seule société humaine qui n'ait pas eu recours à une drogue ou à un psychotrope quelconque. Il y a et il y aura toujours des personnes qui expérimentent, usent, voire abusent de drogues. Néanmoins l'usage abusif de masse semble être typique du monde contemporain, ce qui soulève des questions légitimes de santé publique. Ce constat, sans écarter le débat sur la causalité de l'usage et de l'abus de drogues, doit inspirer des stratégies de Réduction de Risques conçues dans une logique de santé publique.

¹ Le terme « drogue » doit être entendu comme toute substance psychoactive, licite ou illicite, pouvant provoquer des dommages pour la santé mentale, physique et sociale, susceptible d'un usage abusif et pouvant ou non faire l'objet d'une dépendance.

Le risque zéro n'existe pas

Toutes les activités humaines comportent des risques qu'il est possible de réduire mais non de supprimer. La prise de risque fait partie intégrante de l'existence. Une vie sans risques est impossible. Personne ne peut s'y soustraire, ni l'usager·ère de drogues, ni les intervenant·es.

La notion de risque est relative

Même s'ils adoptent certains comportements à risque (consommer une drogue, se l'injecter au risque de contracter une infection virale, s'exposer à une overdose, ...), les usager·ères de drogues ne sont pas prêt·es à tout risquer. La plupart des usager·ères de drogues témoignent d'un intérêt pour les modes de consommation à moindre risque.

La prohibition des drogues maximalise les risques

La prohibition contraint l'usager·ère de drogues à la clandestinité, créant ainsi les conditions d'une consommation risquée. Il faut donc prendre acte du fait qu'il est contre-productif de criminaliser les usager·ères de drogues. En effet, la prévention de l'usage de drogues ou l'assistance des usager·ères problématiques est entravée par cette criminalisation, qui a pour conséquence d'augmenter la marginalisation et la criminalisation dont souffrent déjà certains usager·ères de drogues.

Une information objective n'est pas incitatrice

Une information claire, crédible, objective et accessible sur les risques associés à l'usage de drogues n'a pas pour effet une incitation à l'usage de drogues, quand elle s'adresse à des personnes en situation de consommation. Il en va de même pour la mise à disposition de moyens de consommer des drogues à moindres risques.

Les valeurs

Reconnaître l'usager·ère de drogues comme une personne à part entière

La Réduction des Risques reconnaît l'usager·ère de drogues avant tout comme une personne, avec sa dignité, son humanité. L'usage de drogues et la prise de risques associée peuvent avoir un sens pour la personne, même si ce sens lui échappe.

Ne pas juger la consommation de drogues

En tant que professionnel·les de l'aide sociale et de la santé, nous respectons l'usager·ère de drogues dans ses choix et décisions en ce qui concerne la consommation de drogues. Il ne nous appartient pas de poser un jugement moral sur la consommation des personnes.

Reconnaître des finalités propres à la Réduction des Risques

Les objectifs de la Réduction des Risques liés à l'usage des drogues, et en particulier la prévention du sida et des hépatites, ne doivent être confondus avec la prévention de l'usage de drogues. La prévention, le traitement et la Réduction des Risques concourent ensemble à la promotion de la santé de la population en général et des usager·ères de drogues en particulier. Pragmatique, la Réduction des Risques intervient auprès des usager·ères de drogues, à tous les stades de leur consommation, de ses pratiques et de son insertion sociale. Les objectifs de la Réduction des Risques ne sont pas subordonnés à ceux de l'abstinence, du traitement ou de la répression de la criminalité.

Affirmer le droit de l'usager·ère de drogues à la participation sociale

En dépit du statut illégal de certains de ses comportements, comme tout·e individu·e, l'usager·ère de drogues a droit à la participation sociale, à la santé, à l'éducation, au travail, au respect. Pour autant que les moyens leur en soient donnés, la plupart des usager·ères de drogues sont capables d'agir de manière responsable vis-à-vis d'elles-mêmes et d'autrui, peuvent être acteur·ices de la société et de la Réduction des Risques liés à l'usage de drogues. Il n'y aurait, par exemple, pas d'échange de seringues sans la participation responsable des usager·ères de drogues.

Principes d'intervention

Ne pas banaliser l'usage de drogues

La Réduction des Risques se préoccupe de ne pas banaliser le recours aux drogues.

Donner aux usager·ères de drogues les moyens de réduire les risques

La Réduction des Risques s'attache à rendre accessible l'information sur les risques liés aux consommations et les manières de les réduire et, au-delà, à procurer des outils pratiques tels que matériel stérile d'injection, préservatifs, analyse scientifique de substances, traitements de substitution etc.

Encourager les prises de responsabilité des usager·ères de drogues

Les interventions de RdR visent à permettre aux usager·ères de drogues de s'approprier les moyens et outils de réduire les risques pour elles-mêmes, leur entourage et la société. Elles soutiennent la création et le développement d'associations d'auto-support.

Aller à la rencontre de l'usager·ère de drogues dans son milieu de vie

La rencontre des usager·ères de drogues est activement recherchée par les intervenant·es de Réduction des Risques. Iels privilégient l'approche « de proximité » c'est-à-dire l'intervention dans les lieux de vie mêmes des usager·ères de drogues, en rue, en prison, au travail, en milieu festif, etc.

Faire participer les usager·ères de drogues

Les interventions de Réduction des Risques se développent sur base de l'articulation entre le savoir scientifique, les connaissances tirées de l'expérience des usager·ères de drogues et leurs préoccupations. Ainsi, nous considérons comme essentiel le partenariat avec des usager·ères de drogues à tous les stades des interventions, depuis leur élaboration jusqu'à leur évaluation.

Faire évoluer les représentations sociales sur les usager·ères de drogues

L'usager·ère de drogues véhicule généralement une image négative, relayée, entretenue, amplifiée voire générée par certains médias et discours politiques: asocial·e, dangereux·euses, hors-la-loi, malade, etc. Ces représentations sociales négatives entretiennent la stigmatisation et l'exclusion des usager·ères de drogues. Renforçant ainsi les pratiques clandestines de ces dernier·ères, elles restreignent l'accessibilité aux dispositifs socio-sanitaires et donc contribuent à augmenter les risques. Au défi de ces représentations sociales dominantes, la Réduction des Risques fait valoir la dignité des usager·ères de drogues tant auprès de publics spécifiques, tels que le monde politique, le monde associatif, le monde médical, etc. qu'auprès du grand public.



Sensibiliser les professionnel·les de différents horizons aux interventions

Les interventions de Réduction des Risques visent à associer dans nos interventions toutes les personnes en contact ou susceptibles d'être en contact avec des usager·ères de drogues (pharmacien·nes, employé·es des communes, agent·es pénitentiaires, agent·es de protection de l'environnement, agent·es de police...).

Développer une réflexion et une évaluation constantes

La dimension expérimentale du champ de la Réduction des Risques et les questions éthiques qu'elle soulève imposent une évaluation constante des interventions, des pratiques et des besoins, ainsi qu'une recherche sur les objectifs et les méthodes.